



Understanding changes in both individual and collective eating behaviours towards a healthy and sustainable diet (Labex AlimXX1)

Appels à projets 2026

Date limite de soumission des projets : 15 février 2026

Le Labex AlimXX1 porté par la SFR SIGN vise à développer une approche multidisciplinaire combinant perspectives systémiques et translationnelles. L'objectif est de construire un continuum entre les sciences biologiques et médicales, d'une part, et les sciences humaines, sociales et économiques, d'autre part, afin de comprendre et favoriser les transitions vers une alimentation saine et durable.

Pour l'année 2026, deux appels sont ouverts :

- **AlimXX1-DOC** finance des projets exploratoires de thèse ou de postdoctorat. Les financements possibles incluent un financement complet (3 ans de thèses ou 2 ans de postdoc) un co-financement à 50%. L'enveloppe disponible permet 1 financement complet.
- **AlimXX1-PROJET** est un appel ouvert permettant de financer de l'équipement, du fonctionnement, des bourses de Master 2, du montage de projets collaboratifs d'envergure, ou encore des d'écoles thématiques de recherche. L'enveloppe disponible financera deux projets de 15 k€.

Les projets doivent être interdisciplinaires, dans le domaine de la nutrition, et s'inscrire dans les thèmes de recherches soutenus par le Labex AlimXX1. L'implication d'au moins deux laboratoires distincts est encouragée.

■ Critères d'éligibilités

- Le projet doit s'inscrire dans les thématiques soutenues par le labex AlimXX1.
- Le projet global doit être intégré à l'un des programmes suivants : le projet Part'AGE, le PEPR Microbe, le CDP PUNAISES, ou bien être mené en collaboration avec l'Université de Barcelone.
- Le projet ne doit pas être soumis simultanément pour financement à un autre labex.
- Le projet doctoral/postdoctoral doit être clairement positionné par rapport au projet global.
- Pour les demandes doctorales, au moins un des co-porteurs doit être titulaire de l'HDR.
- Les projets incluant des partenaires extérieurs au périmètre du Labex sont éligibles, mais seuls les laboratoires rattachés au Labex seront financés.
- Chaque co-porteur ne peut être impliqué que dans un seul projet soumis.

- Le responsable scientifique et technique du projet ne doit pas être membre du directoire d'un pôle de recherche, de la Vice-Présidence Recherche et Innovation, de la Vice-Présidence Relations Internationales, du directoire de l'UGA.
- Le porteur du projet doit être un membre permanent en activité (chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé) d'une unité de recherche des pôles de recherche de l'UGA, ou d'unité de recherche de Grenoble CEA-DRT.
- Un chercheur ou enseignant-chercheur émérite ou non titulaire ne peut pas être porteur du projet.
- Les Allocations Doctorales de Recherche (ADR) sont attribuées dans une unité de recherche ayant l'UGA comme tutelle.
- Le directeur de thèse doit être rattaché à une École Doctorale de l'UGA.
- Dans le cas où la demande concerne un co-financement, le montant demandé devra être justifié au regard du financement partiel déjà existant.
- Le visa de la direction de laboratoire du coordinateur est obligatoire.

■ Critères de sélection

- **Qualité scientifique** : contexte, objectifs, positionnement national et international, caractère émergent et exploratoire, nouveauté méthodologique, ambition scientifique et/ou technologique des objectifs.
- **Faisabilité** : pertinence de résultats préliminaires, adéquation des moyens humains et méthodologiques aux objectifs du projet, analyse et remédiation des risques
- Qualité du consortium et complémentarité des co-porteurs
- Pour l'appel AlimXX1-DOC, la **cohérence** entre le projet doctoral/postdoctoral et le projet global
- **Impact** : importance scientifique, retombées cliniques potentielles, stratégie de dissémination, cohérence sociétale et éthique.
- **Effets leviers** : renforcement des projets financés par la SFR SIGN et perspectives nationales ou européennes.

■ Modalités générales

- Le démarrage du contrat doctoral devra intervenir au plus tard le 01/01/2027.
- Le montant demandé pour un financement complet sera plafonné à 135k€ pour une thèse complète ou 2 ans de postdoc et à 15 k€ pour un PROJET.
- Les crédits devront être dépensés avant le :
 - 31/12/2029 pour une thèse,
 - 31/12/2028 pour un postdoc,
 - 31/12/2028 pour un PROJET.
- Le recrutement des doctorants devra se faire en articulation avec l'École Doctorale concernée. La procédure de recrutement (rédaction et diffusion de la fiche de poste, description des conditions de travail, pré-sélection puis auditions) sera définie par les futurs encadrants puis validée par l'École Doctorale. Le processus devra impliquer, aux différentes phases, des personnes expérimentées dans l'encadrement de thèse et dans le recrutement international de doctorants. Il n'est pas nécessaire d'avoir identifié un candidat au moment du dépôt du projet

■ Engagement des co-porteurs

- En cas de sélection, les porteurs s'engagent à ce que la demande ne soit pas financée par ailleurs (sachant qu'un co-financement est possible au niveau du projet global).

- Les co-porteurs s'engagent à mentionner le soutien du labex AlimXX1 dans toutes les productions scientifiques issues du projet doctoral en indiquant la référence "ANR-15-IDEX-02":
 - *Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-15-IDEX-02 ».*
 - *This work is supported by the French National Research Agency in the framework of the "Investissements d'avenir" program (ANR-15-IDEX-02).*
- Les co-porteurs s'engagent à ce que les doctorants financés ou co-financés par le labex puissent participer aux manifestations scientifiques organisé par le labex.
- Les co-porteurs s'engagent à apposer le logo de la SFR SIGN sur toutes les communications des travaux financés, notamment lors des manifestations nationales et internationales.
- Les co-porteurs s'engagent à fournir un document de synthèse à la fin du projet (modèle précisé ultérieurement) destiné notamment au bilan d'activité des LabEx.
- Les co-porteurs s'engagent à transmettre, sur demande, des informations non confidentielles liées au projet afin de les diffuser au sein de la communauté SFR SIGN.

■ Procédure de sélection

- AAP AlimXX1-PROJET : les projets seront évalués et sélectionnés par le comité du directoire de la SFR SIGN. Les critères d'évaluations seront les suivants, avec pour chacun une note de 1 à 6 :
 - Qualité scientifique du projet
 - Qualité scientifique des porteurs et complémentarité du consortium
 - Effet levier potentiel
 - Impact potentiel à long terme du projet
- AAP AlimXX1-DOC : chaque projet fera l'objet d'au moins 2 évaluations extérieures, puis la sélection sera effectuée par le comité du directoire de la SFR SIGN en fonction de ces évaluations extérieures. Les critères d'évaluations seront les suivants, avec pour chacun une note de 1 à 6 :
 - Qualité scientifique du projet
 - Faisabilité du projet
 - Qualité scientifique des porteurs et complémentarité du consortium
 - Impact du projet
- Le rôle structurant du projet au niveau de la communauté sera pris en compte par le comité du directoire de la SFR SIGN
- La procédure de sélection respectera la charte UGA des bonnes pratiques de déontologie des appels à projets, notamment concernant le traitement des liens d'intérêt.
 - Chaque membre du directoire de la SFR déclarera les projets pour lesquels il/elle est en conflit d'intérêt au sens de cette charte ;
 - Chaque évaluateur extérieur déclarera ses éventuels conflits d'intérêts pour chacun des projets qu'on lui demandera d'évaluer
- Chaque membre du directoire de la SFR du labex AlimXX1 et du comité de sélection votera formellement l'application de la charte d'engagement et de confidentialité (annexe 1 de la charte UGA)
- Chaque membre du directoire de la SFR du labex AlimXX1 et du comité de sélection déclarera ses potentiels conflits d'intérêt avec les projets déposés et ceux-ci seront évalués en fonction de ces déclarations dans le respect des règles en matière de confidentialité et de déontologie.

■ Retour vers les porteurs et restitution auprès de la communauté scientifique

- Le comité de sélection désignera pour chaque projet parmi ses membres un rapporteur qui rédigera une synthèse des évaluations qui sera adressée aux co-porteurs.

■ Soumission des projets

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé, et complets à l'adresse suivante : salma.mezzi@univ-grenoble-alpes.fr

Ils peuvent être rédigés en anglais ou en français et respecter le nombre de pages et la police préconisés (fonte Calibri 11 pt, interligne simple).

- Date limite de soumission : 15 février 2026
- Publication des résultats : 30 avril 2026

Documents obligatoires à joindre au dossier :

- AAP AlimXX1-DOC :
 - CV (1 page) + liste des 5 publications marquantes des co-porteurs (2021-2025)
 - Résumé du projet (1/2 page maximum) + résumé grand public pour diffusion sur les réseaux de la SFR SIGN (1/2 page maximum)
 - Description du projet (5 pages max)
 - Formulaire DOC avec liste des personnels impliqués dans le projet
 - Attestation du dépôt de projet signée par le Directeur du laboratoire principal
 - Rôle du doctorant/postdoctorant dans le projet global
 - Justification des co-financements éventuels
- AAP AlimXX1-PROJET :
 - CV (1 page) + liste des 5 publications marquantes des co-porteurs (2021-2025)
 - Résumé du projet (Une demi page maximum) + résumé grand public pour diffusion sur les réseaux de la SFR SIGN (1/2 page maximum)
 - Description du projet (2 pages max)
 - Formulaire avec liste des personnels impliqués dans le projet
 - Attestation du dépôt de projet signée par le Directeur du laboratoire principal
 - Justification de co-financements (le cas échéant)